

No 24

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Présidence : Mme Gabriela Sonderegger

La séance est ouverte à 19h05 en présence de :

Mme Anne Hiltpold, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative et M. Nicolas Walder, Conseiller administratif

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Catherine Marti, Sonja Molinari, Louise Morisod, Gabriela Sonderegger, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Jean Didier Bandollier, Julien Barro, Dominique Barbuzzi, Stéphane Barthassat, Pierre Baertschi, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Pierre Maulini, Matthias Meyer, Patrick Mützenberg, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

La Présidente salue les membres de l'assemblée présents.

La Présidente souhaite un joyeux anniversaire à M. Prod'hom et lui remet un présent.

Applaudissements

Sont absents ou excusés : Mme Sircée Pierre Toussaint, MM. Claude Morex, Patrick Monney, Agostinho Pinto et François Wolfisberg

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 30 mai et 20 juin 2017.
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal

Propositions du Conseil administratif

4. Délibération administrative 077A-2017 R : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation de CHF 2'732'000.- (TTC) destiné à la mise en place de déchetteries enterrées sur le territoire communal.
5. Délibération administrative **084A-2017 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation de CHF 878'300.- (TTC) destiné au remplacement des papiers par des corbeilles à déchets sur le territoire communal.
6. Délibération administrative **087-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 5'165'566.95.- pour la comptabilisation d'amortissements 2017.
7. Délibération administrative **088-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 4'060'000.- pour les aménagements intérieurs, les équipements et le mobilier du nouveau poste de police municipale sis 5b, route de St-Julien, parcelle n° 3262 à Carouge.

8. Délibération administrative **089-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 543'000.- pour les aménagements intérieurs, les équipements, le mobilier de la réception « Carouge à votre service » et du sous-sol de la mairie sis 14, place du Marché, parcelle n° 2163 à Carouge.

9. Délibération administrative **090-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la cession à titre gratuit au domaine public de la commune des parcelles n° 1053, 1055, 1766 (partie nord), 3280, 3281, 3305 et à la cession à titre gratuit au domaine privé de la commune des parcelles n° 549, 1766 (partie sud) constituant la Rue du Tunnel.

10. Délibération administrative **091-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire et de réalisation de CHF 1'809'000.- (TTC) pour l'étude des collecteurs Rue François-Meunier et Rue Caroline, ainsi que la mise en séparatif des collecteurs de l'Avenue de la Praille, de la Rue Caroline et de la Rue de Lancy, y.c. sondages complémentaires et gestion de la mobilité.

11. Délibération administrative **092-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 1'077'500.- TTC destiné à la construction de l'antenne du chauffage à distance (CAD) sous la Route de Veyrier.

12. Délibération administrative **093-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit d'investissement de CHF 260'000.- TTC pour des études et démarches liées au développement de la partie du périmètre Praille-Acacias-Vernet (PAV) sur le territoire carougeois.

Propositions des membres du Conseil municipal

13. Motions
14. Postulats
15. Résolutions
16. Pétitions
17. Questions

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 30 MAI ET 20 JUIN 2017.

- La Présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance du 30 mai 2017.

Mme Marti apporte une correction en page 10. Elle n'a pas fait de présentations sur les questions de sexisme au sein de la commune, mais elle a posé lors de la commission de l'intégration des questions sur les « représentations sexistes » au sein de la commune.

Ainsi corrigé, le procès-verbal du 30 mai 2017 est accepté par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

- La Présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance du 20 juin 2017.

Le procès-verbal du 20 juin 2017 est approuvé par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Hiltbold :

Présentation des nouveaux collaborateurs

Monsieur Alain BAREL a été engagé en qualité d'administrateur au sein du Service de l'urbanisme, dès le 1^{er} septembre 2017 à 100%.

Monsieur Adrien RAPAZ a été engagé en qualité d'agent de police municipale au sein du Service de la police municipale, dès le 1^{er} juillet 2017 à 100%.

Madame Julie SCHNYDRIG KETTENACKER a été engagée en qualité de cheffe de secteur de la petite enfance au sein du Service des affaires sociales, dès le 1^{er} septembre 2017 à 80%.

Quatre nouveaux procès-verbalistes des commissions du Conseil municipal ont été engagés dès le 1^{er} septembre 2017 :

- Monsieur Killian GLASSEY.
- Monsieur Ludovic BARCELLONA
- Madame Mathilde PARISI
- Madame Sophie VICENTE

Mme Hiltpold informe ensuite le Conseil municipal qu'en juin dernier, le Conseil administratif a mis au concours le poste de directeur/directrice du musée de Carouge, suite à la démission de M. Philippe Lüscher en début d'année. A l'issue d'un processus de sélection complet auquel ont été associés des experts-métiers externes, le Conseil administratif a nommé à ce poste Madame Nathalie CHAIX, actuellement cheffe de service du SACC. La transition s'effectuera de manière progressive, ceci dans l'attente de la repourvue du poste de chef de service du SACC dont le processus de recrutement sera initié tout prochainement.

Semaine du goût

Vous n'êtes pas sans savoir que l'alimentation occupe une place importante en termes d'éducation, et ce dès le plus jeune âge. Si une alimentation équilibrée et variée participe à la bonne santé des enfants, elle porte d'autres enjeux tout aussi importants liés au vivre ensemble, au plaisir, au respect de certaines règles, à la découverte de nouvelles saveurs et au partage.

Depuis quatre ans, les structures d'accueil de la petite enfance de la Ville de Carouge participent à la Semaine du goût qui a lieu au niveau suisse du 14 au 24 septembre 2017. Cet événement est l'occasion pour les enfants, les familles, les équipes éducatives et les cuisiniers de se coordonner autour d'animations et d'activités au sein des structures d'accueil de la petite enfance, et de se rencontrer autour d'un événement convivial.

Le désormais traditionnel pique-nique de la semaine du goût des institutions de la petite enfance sera organisé le mardi 19 septembre prochain dès 11h sur la place de la Sardaigne. Le thème choisi cette année pour l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance et des écoles de suisse romande est « les fabuleuses cucurbitacées ».

Toute la semaine, du 18 au 22 septembre, des menus seront préparés spécialement pour les enfants fréquentant les restaurants scolaires, sur la même thématique.

Parcours d'accueil

Comme chaque automne, la commission de l'intégration organise un Parcours d'accueil qui aura lieu le 7 octobre prochain (rendez-vous à 10h00 dans le hall de la Mairie).

Ce parcours d'une heure et demie qui se termine autour d'un buffet à la maison de Quartier de Carouge rencontre toujours un franc succès. La fréquentation des derniers parcours a été d'environ 60 personnes.

De nouveaux accompagnants se sont engagés pour guider cette ballade et faire découvrir aux nouveaux arrivants les bâtiments publics ainsi que les lieux d'activités culturelles et de loisirs. Je tiens à les remercier chaleureusement.

La convivialité et les échanges qui colorent ce parcours font que les participants sont très touchés et nous font part de leur reconnaissance.

Nous répondons régulièrement à des demandes de renseignements d'autres communes qui souhaitent développer cette belle prestation.

Permanence Carouge Qualife

Suite à une délibération adoptée par le Conseil municipal, le Service des affaires sociales a mis sur pied, avec la Fondation Qualife 50+, une nouvelle prestation en faveur des personnes habitant la commune, à la recherche d'un emploi et âgées de 50 ans et plus.

Depuis le mardi 5 septembre, une permanence d'accueil est assurée par une spécialiste des affaires sociales et une conseillère en emploi de la Fondation Qualife 50+, au 3, rue de la Débridée, pour un premier contact et une explication des prestations possibles. Cette permanence se tiendra tous les mardis, de 9h à 11h30, sans rendez-vous.

Une dizaine de personnes auront par la suite la possibilité de poursuivre un coaching dans les bureaux de la Fondation Qualife +.

Une conférence inaugurale aura lieu le mardi 19 septembre 2017 à 16h30, à la Brasserie des Tours. La conférence, qui inaugurera cette nouvelle prestation et à laquelle vous êtes chaleureusement conviés, aura pour thème : « À la recherche d'un travail ? Mode d'emploi d'aujourd'hui » et sera suivie par un apéritif à 17h30 avec les autorités de la Ville de Carouge.

Journée internationale des personnes âgées

Comme chaque année depuis 2012, la Ville de Carouge s'associe à la célébration de la journée internationale des personnes âgées.

Alors que l'évolution démographique fait la une de l'actualité avec les votations du 24 septembre, cette journée onusienne permet de rappeler que si notre société va devoir s'adapter pour faire face au vieillissement de la population, il est extrêmement réducteur d'associer nos aînés à la seule question des coûts qu'ils engendrent.

En effet, dans leur immense majorité, nos aînés contribuent activement à la bonne marche de notre société, à travers leur implication dans les solidarités familiales et leur engagement dans la vie associative, pour ne citer que ces exemples.

Pour cette année, nous avons choisi d'inviter les aînés à la projection du film « NOMAD'S LAND - sur les traces de Nicolas Bouvier », le lundi 2 octobre, au Cinéma Bio.

Le carton d'invitation à cette journée adressé dernièrement à chaque habitant de la commune en âge AVS vous est transmis pour information et ceux d'entre vous qui le souhaitent pourront se rendre à cette projection.

Plan canicule et bilan

Lors de la séance du Conseil municipal du mois de juin dernier, je vous avais communiqué que la Ville de Carouge avait mis en place son plan canicule et qu'elle se tenait prête à agir en cas de déclenchement de l'alerte rouge par le médecin cantonal.

Malgré plusieurs épisodes de grosses chaleurs, nous n'avons jamais atteint ce niveau d'alerte cet été. J'en profite pour rappeler, car je sais qu'il y a eu un peu de confusion à ce sujet, qu'en dehors des mesures de prévention qui sont renouvelées chaque année, l'activation du plan canicule communal dépend de la décision du médecin cantonal et qu'il faut qu'une série de conditions soient réunies pour que ce dernier déclenche l'alerte rouge. Il n'y a donc pas forcément correspondance entre les messages d'alerte diffusés par l'application de météo suisse et les décisions du médecin cantonal.

Bien que le plan canicule n'ait donc pas dû être activé cet été, les différents services de la Commune avaient mis en place toutes les mesures nécessaires pour faire face à cette éventualité.

Sans faire la liste de tout ce que cela implique, j'aimerais relever de manière plus particulière les mesures suivantes :

- le développement d'une application informatique en partenariat entre le SILPP et le Service des affaires sociales pour gérer la base de données des aînés de plus de 75 ans qui ne sont pas suivis par l'Imad ;
- la mise en place d'une climatisation provisoire dans la grande salle des locaux du Club des aînés ;
- la mise en place par le Service des ressources humaines d'un service de piquet pour l'ensemble des week-ends de début juin à fin août ;
- l'organisation d'une séance de coordination entre les différents partenaires du plan canicule.

Communications de Mme Lammar :

Lancement du concours de la piscine

Comme indiqué dans le dernier Vivre Carouge, je vous informe qu'il est prévu que le concours pour la nouvelle piscine soit lancé dans le courant de cet automne. Pour rappel, votre Conseil avait voté le crédit du concours il y a déjà plusieurs mois, mais nous organiserons une séance de commission des Sports avant le lancement de ce concours, afin de faire un point de situation, et de vous présenter le cahier des charges de ce concours. A noter qu'il nous semblait le plus logique de faire une commission des Sports, mais il serait aussi possible de traiter le sujet dans une autre commission si vous le souhaitez.

Parcours céramique carougeois

Vous avez trouvé sur vos tables le programme du 15^{ème} parcours céramique carougeois qui se déroulera du 16 au 24 septembre prochain. Cette biennale internationale organisée par la Fondation Bruckner avec de nombreux partenaires a su s'imposer comme un rendez-vous incontournable de la céramique contemporaine en Suisse. La 15^{ème} édition de ce parcours réunira plus de 45 créateurs de douze pays différents pour un marathon artistique de neuf jours dans Carouge et à Genève. Cette année, le parcours céramique carougeois prend au mot sa vocation de découvreur de talents, il oriente sa programmation sur la création actuelle et la nouvelle génération de céramistes, proposant ainsi des artistes inédits. Vous trouverez le détail de cette programmation dans le petit fascicule qui vous est remis ce soir. Et vous découvrirez dans ce parcours une nouveauté : un café céramique, situé aux halles de la fonderie qui abritera à la fois des expositions et des animations.

Comme à chaque édition du parcours céramique, en parallèle de cette biennale, est organisé un concours céramique sur un thème précis dont les œuvres sont exposées au musée. Cette année, c'est le thème du miroir qui a été soumis aux artistes. Ce concours a réuni 263 artistes de 38 pays. Suite à la décision du jury de ce concours, 47 miroirs céramiques provenant de 11 pays différents seront exposés au musée de samedi prochain jusqu'au 10 décembre 2017. Le vernissage de cette exposition avec la proclamation des lauréats du concours ainsi que le lancement du parcours céramique a lieu samedi prochain dès 9h30 et vous y êtes cordialement invités. L'invitation figure du reste sur CMnet.

Les Géantes débarquent à Carouge

Ma troisième communication traite aussi de culture et n'est pas un scoop si vous avez lu les journaux : Les Géantes débarquent !!

Née en 1979 à Toulouse, la Compagnie Royal de Luxe a créé son premier géant en 1993 et visité 18 villes dans 11 pays, de Reykjavik à Lisbonne et de Foulou (au Cameroun) à Perth ou encore Santiago, notamment. Ce sont ainsi près de 20 millions de spectateurs dans le monde entier qui ont pu rêver en suivant les déambulations et les contes narrés par ces géants spectaculaires et poétiques.

C'est à l'initiative du Théâtre de Carouge que la Grand-mère géante et la Petite géante viendront à Genève pour vivre, durant trois journées, les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre prochain, de folles aventures dans nos rues. Les deux Géantes nous proposeront une histoire spécialement écrite pour Genève, réinterprétant nos mythes et notre histoire, avec toute la poésie et la fantastique créativité dont sait faire preuve la Compagnie Royal de Luxe.

Le parcours des Géantes sera dévoilé officiellement demain, mais une chose est sûre, Carouge sera de la partie. Et la petite Géante réserve bien des surprises dans notre cité sarde.

Réservez donc d'ores et déjà vos agendas, et le vendredi 29 septembre plus particulièrement à Carouge.

A ce titre, bien évidemment, la circulation et la mobilité seront perturbés. Pour Carouge, regardez les infos mobilité figurant notamment dans le dernier Vivre Carouge ou sur notre site internet.

Etat de situation des travaux et audits effectués et en cours dans le domaine de l'énergie des bâtiments par le service constructions, entretien et sports

- Mise en conformité OCEN :

Nous avons le plaisir d'annoncer que les travaux d'assainissement des fenêtres de la «Maison Brocher», suite au vote par le Conseil municipal de la délibération 072-2017, ont été réalisés durant les vacances scolaires.

Cette intervention s'intègre dans le planning de mise en conformité des vitrages pour le parc immobilier de la Ville de Carouge, validé par l'Office cantonal de l'énergie, selon une planification allant jusqu'en 2020.

Les prochaines étapes sont liées aux projets du Musée et de la maison Montanrouge avec notamment le réaménagement du rez-de-chaussée (une délibération à ce sujet est à l'ordre du jour de ce soir).

- Suivi énergétique des bâtiments :

Pour le bâtiment du Centre des Promenades (18 Promenades) suite à l'opération d'optimisation énergétique selon la délibération 003-2015, les consommations d'énergies ont baissé d'environ 12% pour l'électricité et 20% pour la chaleur.

Le centre des Pervenches (école et centre sportif) est suivi par le programme d'optimisation ENERGO depuis 2013 et cette intervention a permis une économie moyenne estimée à 4% d'énergie électrique et 5% d'énergie chauffage.

Pour le bâtiment du clubhouse du Tennis club de Carouge, suite aux travaux d'amélioration énergétique selon la délibération 030-2016, le premier bilan annuel reste à établir fin 2017, mais les baisses de consommation d'énergies observées sont déjà entre 40 et 50% pour l'électricité et la chaleur. J'en profite pour mentionner que le Tennis club fête ses cinquante ans samedi prochain. Vous avez reçu une invitation à ce propos sur CMnet. Ce sera aussi l'occasion de découvrir les différents travaux qui ont été réalisés au clubhouse.

- Audits énergétiques :

Le SCES procède dans le cadre du budget voté et selon la capacité de gestion simultanée, à 3-4 audits énergétiques par année sur les bâtiments prioritaires selon le concept d'assainissement énergétique annuel.

- Un audit CECB + a été établi dans le cadre de la rénovation de la toiture de la salle de gym de l'Ecole des Promenades (crédit voté dans la Grande délibération 014-2015) pour accéder aux subventions du Programme Bâtiments de la Confédération.
- Un audit est en cours pour le Boulodrome de la Fontenette.
- Une opération d'optimisation est en cours pour le bâtiment du Triangle des Pervenches.
- Une opération d'optimisation va être engagée pour les installations de chauffage du Stade de la Fontenette suite à l'audit validé par l'OCEN.

- Energie solaire :

Le SCES a établi en 2011 un inventaire du parc avec les SIG pour évaluer le potentiel de création de centrales solaires. La réalisation par SIG de la centrale photovoltaïque de l'Ecole de la Tambourine, en service dès fin 2013, a été la première concrétisation de cette collaboration. L'énergie produite sur ce site dépasse de 20% en moyenne la consommation annuelle de l'école.

Avec le lancement de la réfection de la toiture de la salle de gymnastique de l'école des Promenades, prévue par la Grande délibération 014-2015, l'audit effectué a permis d'étudier un projet d'un nouveau type, pour une centrale solaire photovoltaïque de moyenne puissance qui offrira la possibilité de couvrir une part en autoconsommation des besoins en électricité de l'école. Le projet définitif sera arrêté une fois que les modifications légales attendues, avant la fin 2017, seront effectives. Il reviendra bien sûr devant le Conseil municipal.

Comme vous pouvez le constater, la question énergétique est un grand enjeu qui préoccupe la commune et le SCES fait le maximum pour réduire les coûts énergétiques.

Nous aurons l'occasion dans tous les cas d'en rediscuter en commission, en particulier lors des présentations des services dans le cadre du budget.

Communications de M. Walder :

Présentation des nouveaux camions au SVEM

Je vous invite le vendredi 6 octobre à 17h00 au Centre travaux, voirie, espaces verts et matériel pour la présentation des nouveaux camions de collecte des déchets. Pour information, ces camions sont équipés d'un système de pesage embarqué qui permettra d'assurer une facturation précise et transparente de la collecte des déchets. A cette occasion sera également présentée la nouvelle voiture hybride de la police municipale. Rendez-vous, donc au 92 Val-d'Arve le vendredi 6 octobre à 17h00. La présentation sera ponctuée par une verrée.

Postulat 009-2017 – Rondeau de Carouge

Le 23 mai dernier, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de prendre en considération l'excellent postulat 009-2017 déposé par M. Scheidegger et traitant de l'aménagement du Rondeau, ainsi que de le renvoyer au Conseil administratif.

Ce postulat nous semble très pertinent et traite de problématiques qui sont au cœur de nos préoccupations. En effet, depuis un certain nombre de mois, nous participons activement, avec notre service de l'urbanisme, aux études menées par le Canton, tant sur le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur le chemin de Pinchat que sur le quartier de Grosselin dans le cadre du PAV.

En outre, nous sommes impliqués dans le développement du périmètre de réalisation de Caroutel et du futur immeuble de logements le long de la route de St-Julien, tout particulièrement afin d'y garantir et améliorer les continuités piétonnes et cyclables.

Par ailleurs, nous menons des réflexions sur la faisabilité à terme de faire passer un tram sur le boulevard des Promenades, comme cela est prévu dans le plan directeur communal, notamment pour bien anticiper les conséquences que cela aurait sur le projet de transformation et agrandissement du parking Vibert-Sardaigne pour lequel le Conseil municipal a récemment voté un crédit d'étude.

Ces réflexions sont menées en parallèle avec celles portant sur la volonté du Canton de modifier les arrêts de tram sur la rue Ancienne, en lien avec la recherche de réduction des coûts, d'amélioration de la vitesse commerciale et d'accessibilité des quais aux personnes à mobilité réduite.

Enfin, comme le texte du postulat le relève, l'aménagement du périmètre du PLQ Battelle implique de repenser les continuités de modes doux de déplacement à travers le Rondeau notamment, pour faciliter les liaisons entre Carouge Sud et le centre de notre Ville.

Nous avons donc initié une étude de faisabilité sur le Rondeau, à la croisée d'enjeux multiples de mobilité tous modes confondus mais qui présente en outre une très forte valeur patrimoniale, qu'elle soit bâtie ou paysagère. Cette étude a pour but d'identifier les contraintes multiples, d'en mesurer les implications réciproques et de préparer la base d'un futur concours d'aménagement du Rondeau. Il s'agit en effet que cette place majeure pour Carouge ne soit pas la simple résultante de la superposition de tracés de réseaux de mobilités complexes, mais que la qualité de l'espace public soit bien au cœur des projets à venir.

Il est à noter d'ailleurs que pour assurer une continuité verte à cet endroit avec le coteau qui surplombe la place, la Commune a d'ores et déjà obtenu la promesse de cession par le Canton de la parcelle dite de la boucle du Rondeau au prix de CHF 100.-/m², comme cela est l'usage pour des parcelles à destination d'équipement public. Cette cession devrait se faire

dès le démantèlement des infrastructures de tram en lien avec l'aménagement de la gare CEVA au Bachet, probablement en 2020.

Comme le relève le contenu du postulat, l'aménagement de ce secteur revêt une très grande complexité et plutôt que de faire un rapport écrit sur le sujet, le Conseil administratif entend dans un premier temps répondre au postulat par une présentation de l'étude de faisabilité en cours, d'ici la fin de l'année, à la Commission de l'urbanisme, de l'aménagement et de la mobilité, sachant que cette étude est actuellement partagée avec la DGT pour analyser la capacité du carrefour selon différentes hypothèses, en lien avec le BHNS, la réorganisation des transports en commun et le développement du PAV.

Biodiversité à la mare de Grange-Collomb

Il y a un an, nous inaugurons le réaménagement de la prairie de Grange-Collomb. Pour rappel, l'installation de la mare (ou du point d'eau) répondait à une baisse alarmante du nombre d'amphibiens. En 15 ans, leur population a diminué de 60 % en raison d'une forte disparition de leurs sites de reproduction et de leurs habitats terrestres.

Pro Natura Suisse qui est partenaire de cette « gouille pour les grenouilles » a procédé à un suivi des amphibiens ce printemps, par l'entremise de l'association Karch.

Nous sommes très heureux de vous annoncer que les résultats de ce rapport sont très positifs en termes de biodiversité. Nous constatons, au printemps 2017, la colonisation du triton alpestre, du triton palmé qui est rare ainsi que celle du crapaud commun. La grenouille rousse n'a pas été observée cette année sur le site, cependant il y a de fortes chances qu'elle colonise le site dans les années à venir. De plus, de nombreuses libellules ont été observées.

La présence spontanée d'amphibiens prouve bien la pertinence d'un tel aménagement pour la biodiversité.

Alors que l'Office fédéral de l'environnement annonçait en juillet que plus d'un tiers des espèces animales et végétales sont menacées en Suisse, nous nous réjouissons de ces résultats encourageants et poursuivons nos efforts pour promouvoir la biodiversité sur notre territoire.

Campagne « Fair Trade Town »

Fin juin, le Conseil administratif a décidé de participer activement à la campagne internationale Fair Trade Town lancée en Suisse par Swiss Fair Trade, organisation faitière du commerce équitable. En effet, si les produits locaux ont le vent en poupe, ceux issus du commerce équitable ont de la peine à s'imposer. Or, ils permettent aux producteurs de vivre décemment grâce à une meilleure répartition des bénéfices.

L'objectif de la campagne est d'encourager les acteurs carougeois, comme les entreprises, l'Administration, les écoles et les restaurants d'utiliser régulièrement des produits équitables quand ceux-ci ne sont pas fabriqués localement.

Nous espérons être la première ville suisse romande à obtenir la labélisation d'ici quelques mois comme l'ont déjà obtenue quatre communes suisses allemandes.

Annonce du programme de la Semaine du Goût à Carouge

Du 20 au 24 septembre 2017, la Ville de Carouge participera activement à la Semaine du Goût.

Les principaux objectifs de cette Semaine sont la valorisation du patrimoine culinaire, la sensibilisation au respect de la saisonnalité et la mise en valeur du savoir-faire de nos artisans.

Dans ce cadre, six rallyes du goût artisanal d'environ 1h30 sont proposés gratuitement par la Ville de Carouge, en collaboration avec Illico Travel.

Ils seront l'occasion de faire mieux connaissance avec les artisans carougeois qui, au quotidien, travaillent les aliments pour le plus grand plaisir de nos papilles. Dans une période tendue pour les petits commerces, il est important de rappeler que ces métiers participent pleinement à la richesse et à la diversité de notre société et qu'ils méritent d'être soutenus.

Des dégustations sont bien entendu prévues lors de ces rallyes. Vous trouverez sur vos places un dépliant qui sera distribué au public et qui liste les différents rallyes, qu'il s'agisse des rallyes du goût du Marché, du goût de l'apéritif, du goût du brunch ou encore du goût « douceur en famille » - chaque rallye a un thème spécifique. Je vous invite donc à visiter nos artisans à cette occasion.

Opération éco-sociale 2017 : Caroline, une nouvelle lumière

Dès le 25 septembre se déploiera la 6^{ème} opération éco-sociale sur le territoire carougeois en partenariat avec SIG-éco21.

800 ménages à revenu modeste du secteur « Caroline » profiteront d'une visite effectuée par des jeunes en recherche d'emploi.

Ces jeunes auront été au préalable formés par les SIG à conseiller et à installer une gamme d'appareils peu gourmands en électricité, passant des ampoules LED aux économiseurs d'eau.

L'objectif environnemental est de faire baisser la consommation électrique de ces ménages de plus de 15%.

Pour rappel, la Ville de Carouge participe au coût de cette action à hauteur de 25%, tandis que les SIG et le Canton de Genève prennent en charge les 75% restant.

La Ville de Carouge se réjouit de la mise en place de cette opération qui offrira un tremplin de retour à l'emploi à plusieurs jeunes et de belles économies d'énergie pour nos habitants.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

3.1 Droit d'opposition aux décisions de l'ACG du 21 juin 2017 (délai 16 octobre 2017)

Comme indiqué par le courriel du 3 juillet 2017, les décisions suivantes sont soumises au droit d'opposition des conseils municipaux :

- Fonds intercommunal : Subvention à chaque nouvelle place de crèche de CHF 5'000.-
- Fonds intercommunal : Subvention au Bibliobus
- Fonds intercommunal : Enveloppe sportive de CHF 300'000.-
- Fonds intercommunal : Relève sportive de CHF 450'000.-
- Financement informatiques généraux de CHF 1'000'000.-

- Fonds intercommunal : Participation au GIAP de CHF 7'000'000.-
- Fonds intercommunal : Participation au Grand Théâtre de CHF 2'500'000.-

Pour ces décisions, voir l'onglet ACG de CMnet.

3.2 Remplacement du représentant des Socialistes au sein de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge

Les Socialistes proposent de remplacer au sein de la Fondation immobilière M. Daniel Oesch qui séjournera à l'étranger, par M. Aurèle Muller, siégeant par ailleurs au sein de la Fondation du Vieux-Carouge.

Il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du Bureau au Conseil municipal.

La Présidente demande s'il y a des oppositions à cette nomination.

Il n'y a pas d'opposition. Par conséquent, M. Aurèle Muller est désigné représentant des Socialistes au Conseil de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge.

3.3 Remplacement du représentant MCG au sein de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge

Le groupe MCG annonce la démission de Mme Vesna Milivojevic de la Fondation du Vieux-Carouge et propose la candidature de Mme Muriel Besse pour le deuxième siège au sein de cette fondation.

Il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du Bureau au Conseil municipal.

La Présidente demande s'il y a des oppositions à cette nomination.

Il n'y a pas d'opposition. Par conséquent, Mme Muriel Besse est désignée représentante du MCG au Conseil de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge.

3.4 Dates des séances du Conseil municipal pour 2018

Un projet de calendrier des séances 2018 a été préparé à l'intention du Bureau qui va l'étudier et décidera les dates lors de sa séance du mois d'octobre.

Comme à l'accoutumée, le jeudi a été privilégié, mais le déplacement des séances au mardi est parfois nécessaire en raison des contraintes légales, des vacances scolaires ou lorsque siège le Grand Conseil. L'horaire des séances plénières est maintenu à 19h00.

Les dates proposées pour les séances du Conseil municipal en 2018 sont les 18 janvier, 20 février, 15 mars, 24 avril, 22 mai et 31 mai (élections), 26 juin, 27 septembre, 30 octobre, 22 novembre et 18 décembre.

Les dates ne figureront sur CMnet qu'une fois le calendrier adopté par le Bureau en octobre.

3.5 Locaux de vote 2018

Pour information des Conseillers municipaux, le Service des votations et élections nous annonce sept dates pour des votations / élections pour 2018.

Le Secrétariat général va préparer comme d'habitude un calendrier de répartition des fonctions dans le bureau de vote de Carouge en tenant compte proportionnellement de la

représentation des différents partis au sein du Conseil municipal. Mais les sollicitations seront inévitablement importantes au vu du nombre de scrutins.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 077A-2017 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE ET DE REALISATION DE CHF 2'732'000.- (TTC) DESTINE A LA MISE EN PLACE DE DECHETTERIES ENTERREES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 23 mai 2017 et renvoyé en commission Entretien du domaine public.

Celle-ci s'est réunie le 27 juin 2017 et M. Mathias Meyer a été nommé rapporteur de la séance.

La Présidente demande à M. Meyer s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Meyer répond par la négative.

La Présidente annonce que la commission a fait une proposition d'amendement dans le décide, à savoir :

« De réaliser l'enterrement des déchetteries hors sol et de créer les déchetteries enterrées uniquement après présentation de l'étude à la commission d'entretien du domaine public »

L'amendement du décide a été accepté par 12 oui, 0 non et 0 abstention.

La commission a préavisé favorablement la délibération ainsi amendée par 12 oui, 0 non et 0 abstention.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Baertschi relève un point qui a été évoqué en commission mais qui n'a pas été tranché. Sauf erreur, l'administration doit encore réfléchir à la possibilité de disposer de systèmes à pédale pour ces déchetteries. En effet, il est toujours compliqué d'ouvrir les bennes quand on arrive en portant des sacs par exemple. Il existe notamment au Tessin des systèmes à pédale.

M. Walder confirme que l'administration étudie ce point. Il a été indiqué en commission que le problème d'un système à pédales pour l'ouverture des bennes, c'est la fragilité du système qui nécessite de nombreuses réparations. Mais ce point sera inclus dans l'appel d'offres et dans la recherche du meilleur système – peut-être sera-t-il possible de trouver un système assez solide qu'il n'est pas nécessaire de réparer chaque année.

M. Voignier souhaite expliquer la raison pour laquelle le PLR a présenté l'amendement qui, au vu de sa pertinence, a été très bien perçu par tous les commissaires, ce dont le PLR se félicite. Cette étude apporte des éléments sur les futures déchetteries enterrées, mais plusieurs endroits ne sont pas vraiment définis. Il sera donc important qu'au retour, le Conseil municipal ait une marge de manœuvre. Par exemple, dans le quartier de Montfalcon, une déchetterie enterrée n'avait pas été envisagée. Ou encore dans le quartier des Tours, l'endroit choisi n'était pas forcément adéquat. Il fallait aussi reprendre les éléments pour ce qui est du Vieux-Carouge. L'amendement permet de ne pas retarder le vote de cette délibération, pour

que les déchetteries qui sont aujourd'hui définies puissent être enterrées rapidement, tout en s'assurant que l'administration réfléchisse bien aux emplacements des futures déchetteries à enterrer, sachant les nuisances qu'elles peuvent causer aux immeubles à proximité. C'est la raison pour laquelle cet amendement a été proposé.

M. Voignier ajoute que la même réflexion vaut pour la délibération suivante : l'amendement qui a été proposé permet au Conseil municipal d'avoir son mot à dire avant que les travaux soient réalisés. Ici aussi, le PLR remercie tous les conseillers municipaux qui ont approuvé son amendement.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix l'amendement.

L'amendement est accepté par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

La Présidente met aux voix la délibération ainsi amendée.

La délibération ainsi amendée est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 084A-2017 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE ET DE REALISATION DE CHF 878'300.- (TTC) DESTINE AU REMPLACEMENT DES PANIERES PAR DES CORBEILLES A DECHETS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 23 mai 2017 et renvoyé en commission Entretien du domaine public.

Celle-ci s'est réunie le 27 juin 2017 et M. Mathias Meyer a été nommé rapporteur de la séance.

La Présidente demande à M. Meyer s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Meyer répond par la négative.

La Présidente annonce que la commission a fait une proposition d'amendement dans le décide, à savoir :

«De présenter à la commission d'entretien du domaine public le modèle ainsi que les emplacements sélectionnés avant toute mise en place.»

L'amendement du décide a été accepté par 12 oui, 0 non et 0 abstention.

La commission a préavisé favorablement la délibération ainsi amendée par 11 oui, 0 non et 1 abstention.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Baertschi rappelle qu'en commission, deux points ont été évoqués qui sont restés en partie en suspens. Le premier concerne le problème des emplacements. Dans le Vieux Carouge notamment, il y a actuellement des papiers. Mettre sur les trottoirs des corbeilles à déchets risque de poser des problèmes. Si M. Baertschi a bien compris, ce point sera examiné lors de l'étude. Le deuxième élément qui n'a reçu qu'une réponse partielle en commission concerne les caninettes. Apparemment, il est compliqué d'équiper ces modèles avec des caninettes, comme le montre l'expérience de la ville de Genève. On a dit à la commission qu'il existait

peut-être une possibilité pour le faire. M. Baertschi souhaite savoir si, entretemps, l'administration a pu se renseigner.

M. Walder ne peut pas donner une réponse ce soir. Quand le Conseil administratif, conformément à l'amendement, reviendra vers la commission pour lui présenter le modèle choisi, il reviendra également avec le résultat des recherches pour trouver la solution la plus adéquate possible pour les caninettes.

M. Prod'hom annonce que les Verts sont favorables à ce projet qui répondra un besoin au niveau de l'exploitation en apportant des solutions bien plus adéquates pour le service d'entretien de la voirie. Il relève ensuite qu'il est important de faire attention au modèle qui sera choisi pour le Vieux Carouge, comme cela a été précisé en commission. En effet, la commune ne peut pas se permettre de ne faire que du fonctionnel, mais doit tenir compte de la charte du Vieux Carouge et de l'uniformité du mobilier, par exemple pour ce qui est des coloris. M. Prod'hom souligne par ailleurs un élément qui n'a pas été évoqué en commission mais qui est important pour les Verts. Cela concerne les écoles. Pour les enfants, d'excellentes choses ont déjà été entreprises au niveau du tri sélectif, notamment par Sant"e"scalade. Il faudrait donc étudier un système pour les écoliers. Même si peu de déchets recyclables sont collectés, il s'agit d'un élément important parce qu'on forme ainsi les générations futures à prendre l'habitude de trier les déchets et de les mettre dans les bonnes poubelles. Enfin, M. Prod'hom relève qu'il faut penser aux matériaux qui ne sont pas valorisés aujourd'hui, comme le plastique, mais qui le seront à l'avenir. Le plastique est une denrée précieuse à laquelle il faudra faire attention dans le futur.

Par rapport au tri sélectif, Mme Marti ajoute que ces problèmes de tri apparaissent aussi dans des espaces comme le Val d'Arve, dans des lieux où l'on va notamment faire des pique-niques. Du point de vue symbolique, il est important que la possibilité de faire du tri ne disparaisse pas de l'espace public.

M. Walder abonde dans le sens de Mme Marti. Des poubelles de tri sont déjà installées dans plusieurs lieux de la commune, notamment les lieux de pique-niques. Comme mentionné en commission, la commune va travailler afin d'équiper plus de lieux. Mais il faut que cela ait un sens, comme dans les lieux de rassemblement ou de pique-niques. Installer des poubelles de tri dans l'espace public « normal » n'aurait pas de sens.

M. Calame souligne que, comme à l'accoutumée, les Verts se préoccupent des objets que la commune remplace et qui disparaissent de ce fait. Ils seraient intéressés à ce qu'une proposition soit faite pour récupérer les matériaux des poubelles qui sont démontées. Il existe des bourses de matériaux de construction anciens qui ont un grand succès. M. Calame invite la commune à y présenter ces objets pour leur éventuel réemploi par des privés ou des institutions.

Pour plus d'efficacité, M. Barthassat invite les Verts à se réunir en caucus afin qu'ils comprennent le dossier, au lieu de poser des questions à leur propre magistrat en séance plénière.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix l'amendement.

L'amendement est accepté par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

La Présidente met aux voix la délibération ainsi amendée.

La délibération ainsi amendée est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 087-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE DE CHF 5'165'566.95 POUR LA COMPTABILISATION D'AMORTISSEMENTS 2017

M. Walder introduit le sujet. Il s'agit d'une délibération similaire à celle que le Conseil municipal a votée à l'unanimité l'année passée. Elle permet d'affecter l'éventuel résultat positif des comptes de l'année en cours, en l'occurrence de l'année 2017, à des amortissements anticipés à hauteur du montant précisé dans la délibération. Cela ne signifie pas que la ville de Carouge aura un résultat positif de CHF 5'165'000.- en 2017. Cela signifie que si le résultat est inférieur ou égal à CHF 5'165'000.-, la totalité du résultat positif pourra être affectée à des amortissements anticipés. Si d'aventure le résultat était supérieur à CHF 5'165'000.-, le solde resterait sous forme de résultat non affecté. Affecter le résultat à des amortissements anticipés permet de réduire le niveau des amortissements sur les années suivantes, ce qui fait bien sûr baisser les coûts du budget de fonctionnement. M. Walder invite donc le Conseil municipal à faire bon accueil à cette proposition, comme l'année passée.

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 088-2017 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 4'060'000.- POUR LES AMENAGEMENTS INTERIEURS, LES EQUIPEMENTS ET LE MOBILIER DU NOUVEAU POSTE DE POLICE MUNICIPALE SIS 5B, ROUTE DE ST-JULIEN, PARCELLE N° 3262 A CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet.

Pour rappel, en date du 15 avril 2015, le Conseil municipal a voté une délibération pour l'acquisition de parts de propriété par étage en vue de la réalisation du nouveau poste de police municipale à la route de Saint-Julien.

Dans les discussions et la présentation de cette délibération, il a toujours été indiqué que la commune devait équiper ces locaux.

C'est dans cette optique qu'à l'automne 2016, il a été présenté au Conseil municipal un crédit d'étude pour cet aménagement. Crédit que le Conseil municipal a voté le 20 octobre 2016.

Le Conseil administratif s'était alors engagé à présenter un crédit de construction en 2017, ce qui est fait par la présente délibération.

Il faut noter que cette étude, comme du reste toutes les études que la ville de Carouge engage depuis maintenant plusieurs années, a abouti au plan d'aménagement et au devis général détaillé basé sur 80% de rentrées de soumissions. Les conseillers municipaux ont ces documents en annexes 1 et 2 de la délibération.

A noter aussi que cette étude a été menée par le bureau d'architecte Carlo Steffen et les mandataires spécialisés, cela en collaboration avec les utilisateurs et les services techniques de la ville de Carouge, soit le Police municipale et le SCES.

Le montant de cet équipement peut paraître conséquent, mais il ne faut pas perdre de vue que cet aménagement est particulièrement complexe. Ce ne sont pas de simples bureaux,

mais des locaux complets pour la police municipale, avec toutes les compétences nouvelles qui leur ont été dévolues. Il faut donc prévoir des violons, des salles d'audition, et des équipements complexes, et respecter les normes et protocoles de la police cantonale relatifs à l'aménagement d'un poste de police municipale permettant le traitement des affaires judiciaires et l'application des mesures de contraintes prévues par le Code de procédure pénale.

A noter aussi que dans le montant total, il y a comme maintenant dans toutes les délibérations de construction 5% d'activation de prestations effectuées par le personnel communal, conformément au vote du budget 2017 par le Conseil municipal, ainsi que comme d'habitude 2% pour le fond de décoration.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif propose au Conseil municipal de procéder à la réalisation des aménagements intérieurs, des équipements et du mobilier du nouveau poste de police municipale sis 5b route de St-Julien et de lui ouvrir pour ce faire un crédit de construction de CHF 4'060'000.- (dont CHF 220'000.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal).

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Maulini a une question de précision. Sur une somme de CHF 4'000'000.-, les 2% affectés au fonds de décoration représentent CHF 80'000.- et non pas CHF 50'000.-.

Mme Lammar explique que, comme indiqué dans la délibération, le pourcentage se calcule toujours sur le coût des travaux de construction TTC. Cela dit, la réponse détaillée à la question de M. Maulini sera donnée en commission.

Mme Uldry remarque que, dans le descriptif des travaux, il est fait mention d'un verre blindé/arme de guerre. Est-ce que ce n'est pas un peu excessif ? D'où sort ce choix ? Est-ce qu'une analyse de risque a été faite en lien avec la situation du poste ?

M. Gerster rappelle d'abord que le PLR était opposé dès le départ à l'acquisition de ce poste et tout ce qui s'en suit. Le PLR a été minorisé et s'incline par conséquent. Ce soir encore, il est en position de minorité. Concernant la présente délibération, M. Gerster n'a jamais caché qu'il s'occupe de violons et de salles d'audition dans son métier de tous les jours. Il a examiné les documents avec attention. Ce doit être un clin d'œil des services concernés qui voulaient voir s'il lisait attentivement les documents, parce qu'au niveau des violons, il y a une incohérence tout au long du document. Etant architecte, il aime bien les plans. Il va donc prendre comme référence les plans. Le métrage indiqué est respectivement de 7,3 m², 7,1 m² et 8 m². On va peut-être lui dire qu'il pinaille mais actuellement la norme est à 7 m² par violon. Quand il a conçu le poste de la Servette en cours de réalisation, la norme est passée de 6,5 m² à 7 m². La question à laquelle il souhaite que la commission obtienne une réponse est la suivante : Ces violons ont-ils été validés par la police cantonale ? Il doute fortement que cela ait été le cas, parce qu'un violon est composé d'un WC et d'une chambre, or ces violons ne comportent pas de WC. Par ailleurs, M. Gerster souhaite qu'il soit indiqué en commission si une étude des flux dans le poste a été réalisée. Au vu du nombre de portes, il craint fortement pour la sécurité des APM qui vont amener une personne qui n'a pas du tout envie d'aller dans un violon et qui vont devoir passer devant ces portes qui s'ouvrent une fois dans un sens, une fois dans l'autre. Cet aspect a-t-il été étudié ? Enfin, M. Gerster demande que des détails sur la construction de ces violons soient donnés en commission. Dans le descriptif, il a seulement

trouvé une notion de muret de violon. Certes, il est mentionné des portes de violon, mais il voit aussi « séparation violon » – il ne sait pas de quoi il s'agit. Les mandataires pourraient-ils venir expliquer en commission comment ils comptent réaliser ces violons ? Si M. Gerster pose ces questions, ce n'est pas pour flatter son ego, mais c'est parce qu'une fois ces locaux construits, si toutes les recommandations nécessaires n'ont pas été suivies et s'il y a des nuisances phoniques, qui toucheront tout le bâtiment, la commune aura dépensé de l'argent pour rien parce que ces locaux ne pourront pas être utilisés. Comme le projet en est au niveau des plans, il est encore possible de corriger certaines choses et de prendre le temps de la réflexion pour pouvoir offrir aux APM un objet qui est très cher mais qui au moins sera fonctionnel et opérationnel et qui ne mettra pas en danger les collaborateurs de la ville de Carouge qui l'utiliseront.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 089-2017P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 543'000.- POUR LES AMENAGEMENTS INTERIEURS, LES EQUIPEMENTS, LE MOBILIER DE LA RECEPTION « CAROUGE A VOTRE SERVICE » ET DU SOUS-SOL DE LA MAIRIE SIS 14, PLACE DU MARCHE, PARCELLE N° 2163 A CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet.

Les anciennes et anciens conseillers municipaux qui étaient présents il y a quelques années se souviendront peut-être du projet MODEMA qui prévoyait divers aménagements de locaux de l'administration communale dans les locaux de la maison Montanrouge, de la maison Delafontaine et de la mairie pour un montant de plusieurs millions. Ils se souviendront aussi qu'au vu du montant de réalisation particulièrement conséquent, ce projet avait été abandonné en tant que tel tout en prévoyant de réaliser différentes petites parties de ce projet, par étapes.

Ainsi, la réalisation des locaux de l'état civil et le projet de la mise en conformité du musée ont pu être lancés.

Par ailleurs, vous le savez, le 1^{er} janvier 2015, une arcade a été ouverte au service des usagers de la commune, permettant de faciliter l'accès à presque toutes les prestations et qui permet de pouvoir renseigner les usagers le plus efficacement possible et éviter des déplacements inutiles au sein des différents services de l'administration carougeoise. Ce guichet s'est appelé Carouge à votre service, communément appelé CAVS.

Vu le besoin de place que ce projet impliquait et le déménagement provisoire des APM dans le bâtiment du boulevard des Promenades en attendant d'aller à la route de Saint-Julien, ce guichet a été placé au 24, rue Jacques Dalphin dans les locaux laissés vides par les APM. A noter qu'à l'époque, l'aménagement de ce guichet avait été fait à l'interne de l'administration et que dès lors les frais y relatifs s'étaient avérés minimes.

Après plus de deux ans d'exploitation, s'il ressort que ce service remporte un très grand succès et répond clairement aux besoins de la population qui fréquente assidument ce guichet, sa localisation a néanmoins montré ses limites. En effet, malgré la signalétique, la majorité des personnes s'adressent toujours à la mairie et il faut les renvoyer à la maison Delafontaine. Par ailleurs, étant donné qu'il faut de toute manière maintenir une réception à la mairie, avoir le CAVS à la maison Delafontaine engendre des problèmes d'organisation interne et une sorte de doublon.

En parallèle à cette problématique, il faut savoir qu'il était prévu, dans la prolongation de la délibération sur le 92-94 Val d'Arve, qui pour rappel avait trait notamment au déménagement des pompiers, des sauveteurs et du cartel au 94 route du Val d'Arve, que le service informatique, logistique et protection de la population déménage au 92 Val d'Arve. Ce déménagement, qui permettra au SILPP de bénéficier de locaux mieux adaptés, plus fonctionnels, proches des services techniques de la commune, des racks informatiques et des serveurs qui se situent au sous-sol de la voirie et qui sont reliés aux autres bâtiments de l'administration par un réseau de fibre optique efficace, est prévu pour la fin de l'année.

Dès lors, il est proposé de déménager le CAVS qui a fait ses preuves, au rez-de-chaussée de la mairie, et d'en faire un lieu d'accueil moderne, performant, accessible à tous les usagers, y compris aux personnes à mobilité réduite.

Les plans qui sont annexés dans cette délibération expliquent de manière détaillée comment le rez-de-chaussée de la mairie sera réaménagé afin de le transformer en véritable lieu d'accueil pour les usagers.

Enfin, il est prévu de réaménager légèrement les sous-sols de la mairie suite au déménagement des archives au Triangle des Pervenches.

Les conseillers municipaux ont également dans cette délibération le détail des coûts estimés. A noter que le montant le plus important concerne les installations électriques car il faut descendre le nœud principal du réseau au sous-sol pour le placer dans un vrai local technique et c'est ce qui coûte le plus cher.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif propose au Conseil municipal de procéder à ces aménagements intérieurs de la réception du CAVS à la mairie ainsi qu'au réaménagement du sous-sol de la mairie en lui ouvrant un crédit de construction de CHF 543'000.-, dont CHF 25'000.- (soit le 5%) d'activation de prestations effectuées par le personnel communal.

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier souligne que ce projet comporte un élément très intéressant, à savoir les portes automatiques. Les personnes à mobilité réduite pourront enfin atteindre la mairie. Cela manquait cruellement malgré de nombreuses interventions pour que quelque chose soit fait dans ce sens. M. Voignier recommande ensuite que les commissaires soient renseignés sur ce qui sera mis dans ces bureaux, comment sera réuni tout ce service à cet endroit, comment cela sera fait, comment sera informée la population du fait qu'elle pourra à nouveau s'adresser à cet endroit, etc.

M. Mutzenberg souhaite que les commissaires puissent être informés des réaffectations qui vont avoir lieu à la maison Delafontaine et que les plans, s'il en existe, soient présentés à la commission.

9. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 090-2017 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À LA CESSION À TITRE GRATUIT AU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DES PARCELLES N° 1053, 1055, 1766 (PARTIE NORD), 3280, 3281, 3305 ET À LA CESSION À TITRE GRATUIT AU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE DES PARCELLES N° 549, 1766 (PARTIE SUD) CONSTITUANT LA RUE DU TUNNEL

M. Walder introduit le sujet. Il s'agit simplement pour le Conseil municipal de valider une délégation au Conseil administratif afin que ce dernier puisse signer les actes de cession des voiries en faveur de la commune permettant l'aménagement de la rue du Tunnel tel que voté par le Conseil municipal. Il est important de pouvoir signer ces actes rapidement, avant que les droits ne soient répartis entre les propriétaires des PPE, ce qui rendrait sinon bien plus difficile les cessions à la commune. La rue du Tunnel, qui aujourd'hui est une petite impasse, va devenir un lieu extrêmement important non seulement pour les habitants de cette rue mais également pour les liaisons piétonnes avec le haut de Carouge. Il est en effet prévu des

liaisons sur les Moraines et sur le pont de Pinchat depuis la rue du Tunnel. M. Walder invite le Conseil municipal à accueillir favorablement cette délibération.

La Présidente rappelle que cette délibération a été présentée le 5 septembre dernier lors de la commission Urbanisme, mobilité et aménagement comme point d'information. Par conséquent aucun préavis formel de la commission n'a été donné.

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

La question de M. Baertschi porte sur l'entretien des surfaces, dont une partie sera au domaine public et une autre au domaine privé. Cet entretien fait-il l'objet d'accords parallèles ? Comment cet aspect sera-t-il réglé ?

M. Walder explique que toutes ces voiries seront cédées à la commune : certaines au domaine public de la commune et certaines au domaine privé de la commune. Cette différence s'explique par le fait qu'il existe en deux ou trois lieux bien spécifiques des places de parking qui sont aujourd'hui utilisées par des commerces. Or, pour attribuer une place de parking à un commerce, il faut qu'elle soit sur le domaine privé communal. Lors des négociations, les propriétaires ont posé comme condition que ces places de parking restent utilisées par les commerces. Ces cessions permettront à la commune d'aménager la rue de façon cohérente, mais surtout de l'entretenir et d'offrir tous les services communaux aux futurs habitants, contrairement aux habitants de la Tambourine, y compris les services de la police municipale. En effet, la police municipale n'a pas le droit d'agir sur le domaine privé sans qu'il n'y ait eu plainte des propriétaires. M. Walder précise ensuite que les propriétaires financeront les aménagements par le biais des taxes d'équipement, mais que l'entretien du domaine public est bien entendu financé par les deniers communaux, c'est-à-dire par les impôts.

M. Baertschi imagine que tout cela fait l'objet d'un protocole d'accord.

M. Walder répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

10. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 091-2017P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE COMPLEMENTAIRE ET DE REALISATION DE CHF 1'809'000.- (TTC) POUR L'ETUDE DES COLLECTEURS RUE FRANCOIS-MEUNIER ET RUE CAROLINE, AINSI QUE LA MISE EN SEPARATIF DES COLLECTEURS DE L'AVENUE DE LA PRAILLE, DE LA RUE CAROLINE ET DE LA RUE DE LANCY, Y.C. SONDAGES COMPLEMENTAIRES ET GESTION DE LA MOBILITE

M. Walder introduit le sujet. Comme présenté lors de la commission Urbanisme de la semaine passée, il s'agit d'un crédit de réalisation de collecteurs permettant la mise en séparatif des eaux dans les rues Caroline, Lancy et Praille. M. Walder rappelle que les montants seront

prélevés dans le fonds cantonal relatif à la mise en séparatif des eaux. Il tient à préciser que la mention, dans le libellé, de la gestion de la mobilité concerne bien la gestion de la mobilité durant les travaux. Cette gestion sera difficile du fait que la mise en séparatif nécessitera des ouvertures assez longues de ces rues. Le Conseil administratif souhaite maintenir au maximum toutes les mobilités et toutes les possibilités de trafic. Par conséquent, une personne s'occupera de la gestion de la mobilité pour établir des plans qui permettront au trafic de passer durant les travaux. Enfin, M. Walder précise qu'en octobre ou novembre, il sera présenté en commission les aménagements de l'avenue de la Praille et de la rue Industrielle, ainsi que de la mise en revêtement phonoabsorbant des rues qui le nécessitent dans le secteur des Noirettes. Il confirme donc que tout cela sera présenté en commission avant que les travaux ne commencent, comme il s'y était engagé en commission.

La Présidente rappelle que cette délibération a été présentée le 5 septembre dernier lors de la commission Urbanisme, mobilité et aménagement comme point d'information. Par conséquent aucun préavis formel de la commission n'a été donné.

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme, mobilité et aménagement.

M. Prod'hom propose la discussion immédiate. Ce dossier a été présenté à la commission de l'Urbanisme, qui s'est réunie la semaine dernière. Un exposé complet a été fait en commission à l'issue duquel les commissaires n'avaient pas de questions très importantes. M. Prod'hom propose donc de voter sur le siège.

M. Voignier indique que le groupe PLR soutiendra la proposition de discussion immédiate mais souligne qu'il est difficile de gérer des délibérations qui sont déposées au bureau avant la séance d'information en commission. Par exemple, le bureau a pris une décision sans savoir exactement ce à quoi se rapportaient les termes « sondages complémentaires et gestion de la mobilité ». Le groupe PLR soutiendra cette délibération et souhaite également qu'elle soit discutée sur le siège, mais à l'avenir, si cela devait se reproduire, il demande qu'au moins les documents soient envoyés un peu en avance afin qu'en arrivant au bureau, les conseillers municipaux puissent savoir ce dont il est question.

La discussion immédiate est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Prod'hom salue ce bon projet qui vise à assainir le réseau, en remplaçant les collecteurs unitaires par un réseau séparatif. Il faudra cependant veiller à ce que les propriétaires puissent anticiper les travaux par le biais d'une information qui leur permette de budgéter les coûts des éventuels travaux encore nécessaires sur leur bien pour qu'ils se raccordent au séparatif. Par ailleurs, M. Prod'hom se félicite du fait que des tubes pour le chauffage à distance (CAD) seront posés. Le CAD permettra de rationaliser les systèmes de production de chaleur. M. Prod'hom invite le Conseil administratif à informer les propriétaires pour qu'ils évitent de remplacer maintenant leur chaudière et sachent qu'ils auront la possibilité de se raccorder au futur CAD.

M. Voignier indique que le groupe PLR, qui a été rassuré sur ce point en commission, souligne que les travaux toucheront des secteurs proches d'écoles. Une personne va s'occuper de la mobilité mais la commune doit être attentive à ces éléments. Il y a des

patrouilles scolaires à certains endroits, il ne faudrait pas se retrouver avec une gestion de la mobilité qui dirige les vélos sur tous les trottoirs et sur les passages piétons qu'empruntent les enfants. M. Voignier y sera très attentif. S'il se rend sur place et constate ce genre de comportements, il reviendra au Conseil municipal et ne sera sûrement pas très content.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

11. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 092-2017P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE REALISATION DE CHF 1'077'500.- TTC DESTINE A LA CONSTRUCTION DE L'ANTENNE DU RESEAU DE CHAUFFAGE A DISTANCE (CAD) SOUS LA ROUTE DE VEYRIER

M. Walder introduit le sujet. Comme les deux délibérations précédentes, cette délibération a été présentée en commission la semaine passée. M. Walder profite d'avoir la parole pour s'excuser auprès de M. Voignier. Comme il l'a expliqué en commission, la longue pause estivale a créé un problème par rapport à l'adoption de projets. M. Walder a bien pris note de la proposition de M. Voignier d'envoyer les dossiers en amont ; c'est ce qui sera fait à l'avenir si d'aventure cela devait se reproduire. Pour revenir à la délibération, il rappelle que le Conseil municipal a déjà voté, dans le cadre du crédit lié au réaménagement de la route de Veyrier, un crédit d'étude pour connaître la pertinence de l'installation d'un chauffage à distance dans ce secteur. Il est important de coordonner la création d'un chauffage à distance dans le secteur avec les travaux de la route de Veyrier qui vont débiter prochainement, évitant ainsi de rouvrir la route deux ans après la fin des travaux – ceci, les conseillers municipaux en conviendront, ne serait ni pertinent ni judicieux. L'étude a démontré toute la pertinence de créer un chauffage à distance dans ce secteur, non seulement en raison du développement de Carouge Est et du futur centre aquatique (soit l'extension de la piscine de Carouge), mais surtout parce ce projet s'inscrit pleinement dans la vision des SIG qui se sont d'ores et déjà déclarés ouverts à la gestion ou même au rachat ultérieur de ces installations. M. Walder invite le Conseil municipal à faire bon accueil à ce projet qui a été présenté en commission la semaine passée et à prendre en considération cette délibération.

La Présidente rappelle que cette délibération a été présentée le 5 septembre dernier lors de la commission Urbanisme, mobilité et aménagement comme point d'information. Par conséquent aucun préavis formel de la commission n'a été donné.

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme, mobilité et aménagement.

M. Voignier propose la discussion immédiate. La présentation très intéressante qui a été faite en commission a montré toute l'importance de ce projet.

La discussion immédiate est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Prod'hom relève qu'il existe un énorme projet cantonal de chauffage à distance qui vise à assainir les productions de chaleur de tous les bâtiments privés et publics. Ce projet s'étendra jusqu'à Plan-les-Ouates et desservira aussi le PAV. Il est important de faire un travail d'anticipation en prévenant les propriétaires que le CAD va arriver et les inviter à le planifier dans le renouvellement de leur chaudière. En effet, il n'y a rien de plus bête que de voir un propriétaire remplacer sa chaudière puis ne pas être preneur du CAD parce que l'amortissement de sa nouvelle chaudière dure encore une vingtaine d'années, par exemple. M. Prod'hom souligne ensuite que le CAD offre non seulement la possibilité d'assainir énergétiquement la production de chaleur mais aussi la possibilité à terme pour les fournisseurs d'énergie d'offrir un maximum d'énergie renouvelable. Ce dernier aspect est positif parce que cela permet d'éviter pour des toitures comme celles dans le Vieux Carouge d'avoir des problèmes pour trouver comment y mettre des panneaux solaires. M. Prod'hom pense donc que la commune doit vraiment informer les propriétaires puisque c'est elle qui va réaliser ce tube, avant qu'un repreneur gère l'exploitation du CAD.

M. Calame souhaite que soient pris en considération les projets de géothermie à moyenne profondeur développés par les SIG. L'opportunité de la géothermie à moyenne profondeur développée par les SIG qui cherchent des implantations-pilotes serait tout à fait intéressante. Il signale par ailleurs que le CAD est une conduite qui peut non seulement transporter la chaleur vers les utilisateurs, mais aussi collecter de l'énergie auprès de certains producteurs intermédiaires, qui peuvent être des particuliers qui produisent de l'énergie sur leur toiture par exemple.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

12. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 093-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 260'000.- TTC POUR DES ETUDES ET DEMARCHES LIEES AU DEVELOPPEMENT DE LA PARTIE DU PERIMETRE PRAILLE-ACACIAS-VERNET (PAV) SUR LE TERRITOIRE CAROUGELOIS.

M. Walder introduit le sujet. Comme présenté à la commission PAV/CEVA du mois de mai, cette délibération vise à permettre à la commune de Carouge de participer et/ou de lancer des études dans le secteur du PAV qui est en pleine effervescence même si rien encore ne sort de terre aujourd'hui. En 2013, le Conseil municipal avait déjà voté un crédit similaire prévu pour deux ans. Ce crédit aura finalement permis de mener les études durant quatre ans mais il est aujourd'hui malheureusement épuisé. Pour continuer de défendre la vision du plan directeur communal de Carouge et l'intérêt de la commune, il est aujourd'hui indispensable d'avoir les moyens de mener ou de participer à des études et à l'élaboration des plans localisés de quartier dans ce périmètre qui est en pleine mutation (actuellement, deux PLQ sont en cours et quatre autres sont en préparation, sans parler de la partie Peigne qui restera industrielle) et qui est déterminant pour l'avenir de Carouge. Par conséquent, M. Walder invite le Conseil municipal à prendre en considération cette délibération et à donner les moyens au Conseil administratif de représenter Carouge dans les discussions sur l'avenir de ce périmètre.

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Durant la période où se seraient produits les faits évoqués sur les indications fournies par M. Scheidegger, aucun appel ni aucune doléance ne sont parvenus à la police municipale à ce sujet. Par ailleurs, les plantons étaient à chaque fois assurés par une patrouilleuse différente. De plus, aucun réverbère ne se trouve à l'emplacement en question. A toutes fins utiles, les chefs d'équipe veilleront et veillent à sensibiliser le personnel concerné au sujet de ce qui précède.

Pour rappel, la police municipale peut être contactée en cas de nécessité au 079 122 17 17 ; les informations sont ensuite relayées au chef d'équipe.

Réponse de Mme Lammar à la question écrite de M. Baertschi concernant l'utilisation du pont ferroviaire du Val d'Arve

Selon discussions avec la direction du projet CEVA et jusqu'à ce jour, la partie supérieure du pont sur l'Arve qui est prévue pour être la voie de secours en cas d'accident sur ce tronçon pourrait être utilisée par le public comme promenade sous certaines conditions :

- Aménagements spécifiques de garde-corps à la charge de la Ville de Carouge
- Etablissement de servitudes d'usage, d'entretien, de passage à pied et à vélos

Par ailleurs, le parcours piétonnier et cyclable sur la falaise de Champel n'est pas encore défini exactement, l'étude complète du tracé, y compris la liaison depuis l'Arve jusqu'au haut de la falaise de Champel par un ascenseur piétons-vélos reste à faire par les Service de la Ville de Genève mais hélas elle ne fait pas partie actuellement de leurs priorités.

Un accès à cette plateforme pour le moment en cul de sac pourrait être prévu dans le cadre de la réflexion d'aménagement du périmètre de la piscine. Toutefois, en raison des charges inhérentes à un tel accès, notamment en termes d'entretien, et compte tenu de son caractère d'impasse sans aménagements conséquents du côté de la Ville de Genève pour l'instant, cet aménagement n'est pas prévu dans les projets prioritaires de la Commune à ce jour.

Réponse de M. Walder à la question écrite de Mme Zuber qui s'inquiétait de l'annonce par M. Barthassat de la suppression d'un tram 12 sur deux à Carouge

Tout comme vous, le Conseil administratif a été sensible à l'annonce du Conseil d'Etat de la suppression d'un tram 12 sur 2. Aussi, c'est sans tarder, soit le 24 mai 2017, qu'un courrier destiné à la présidence du Conseil d'Etat a été envoyé pour faire part de l'inquiétude du Conseil administratif d'une telle mesure.

Nous y avons rappelé l'attachement des Carougeoises et Carougeois aux transports publics et notre étonnement face à cette décision qui ressemble plus à une mesure de rétorsion qu'à une décision réfléchie et analysée.

Nous avons enfin rappelé l'importance du développement de l'offre des transports publics sur notre canton.

Le 24 août dernier, nous avons reçu la réponse à ce courrier, à la signature de M. François Longchamp, Président du Conseil d'Etat et de Mme Anja Wyden Guelpa, Chancelière, dans lequel il nous a été indiqué que malgré les conséquences financières résultant de l'approbation par le peuple de l'initiative 146 « *Stop à la hausse des tarifs TPG* », le Conseil d'Etat renonçait à la diminution d'offre sur la ligne de tram 12.

Nous avons néanmoins été informés, dans cette lettre, que des débats avaient actuellement lieu au Grand Conseil sur le financement des transports publics.

Durant la période où se seraient produits les faits évoqués sur les indications fournies par M. Scheidegger, aucun appel ni aucune doléance ne sont parvenus à la police municipale à ce sujet. Par ailleurs, les plantons étaient à chaque fois assurés par une patrouilleuse différente. De plus, aucun réverbère ne se trouve à l'emplacement en question. A toutes fins utiles, les chefs d'équipe veilleront et veillent à sensibiliser le personnel concerné au sujet de ce qui précède.

Pour rappel, la police municipale peut être contactée en cas de nécessité au 079 122 17 17 ; les informations sont ensuite relayées au chef d'équipe.

Réponse de Mme Lammar à la question écrite de M. Baertschi concernant l'utilisation du pont ferroviaire du Val d'Arve

Selon discussions avec la direction du projet CEVA et jusqu'à ce jour, la partie supérieure du pont sur l'Arve qui est prévue pour être la voie de secours en cas d'accident sur ce tronçon pourrait être utilisée par le public comme promenade sous certaines conditions :

- Aménagements spécifiques de garde-corps à la charge de la Ville de Carouge
- Etablissement de servitudes d'usage, d'entretien, de passage à pied et à vélos

Par ailleurs, le parcours piétonnier et cyclable sur la falaise de Champel n'est pas encore défini exactement, l'étude complète du tracé, y compris la liaison depuis l'Arve jusqu'au haut de la falaise de Champel par un ascenseur piétons-vélos reste à faire par les Service de la Ville de Genève mais hélas elle ne fait pas partie actuellement de leurs priorités.

Un accès à cette plateforme pour le moment en cul-de-sac pourrait être prévu dans le cadre de la réflexion d'aménagement du périmètre de la piscine. Toutefois, en raison des charges inhérentes à un tel accès, notamment en termes d'entretien, et compte tenu de son caractère d'impasse sans aménagements conséquents du côté de la Ville de Genève pour l'instant, cet aménagement n'est pas prévu dans les projets prioritaires de la Commune à ce jour.

Réponse de M. Walder à la question écrite de Mme Zuber qui s'inquiétait de l'annonce par M. Barthassat de la suppression d'un tram 12 sur deux à Carouge

Tout comme vous, le Conseil administratif a été sensible à l'annonce du Conseil d'Etat de la suppression d'un tram 12 sur 2. Aussi, c'est sans tarder, soit le 24 mai 2017, qu'un courrier destiné à la présidence du Conseil d'Etat a été envoyé pour faire part de l'inquiétude du Conseil administratif d'une telle mesure.

Nous y avons rappelé l'attachement des Carougeoises et Carougeois aux transports publics et notre étonnement face à cette décision qui ressemble plus à une mesure de rétorsion qu'à une décision réfléchie et analysée.

Nous avons enfin rappelé l'importance du développement de l'offre des transports publics sur notre canton.

Le 24 août dernier, nous avons reçu la réponse à ce courrier, à la signature de M. François Longchamp, Président du Conseil d'Etat et de Mme Anja Wyden Guelpa, Chancelière, dans lequel il nous a été indiqué que malgré les conséquences financières résultant de l'approbation par le peuple de l'initiative 146 « *Stop à la hausse des tarifs TPG* », le Conseil d'Etat renonçait à la diminution d'offre sur la ligne de tram 12.

Nous avons néanmoins été informés, dans cette lettre, que des débats avaient actuellement lieu au Grand Conseil sur le financement des transports publics.

Nous vous invitons donc à rester vigilante au sein de votre formation politique afin que les moyens nécessaires au bon fonctionnement des TPG leurs soient octroyés, évitant ainsi que cette mesure ne soit annoncée à nouveau en 2018.

Vous trouverez annexés à la réponse écrite qui vous est remise les deux courriers mentionnés.

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Gerster concernant l'éclairage public à la rue du Centenaire.

Pour rappel, M. Gerster demandait pourquoi des luminaires avaient été remplacés par d'autres luminaires toujours aussi mal placés au milieu du trottoir de la rue du Centenaire, et s'inquiétait du fait que ces luminaires n'éclairaient pas correctement la rue parce que les feuillages des arbres bouchaient la lumière.

La réponse est la suivante.

Le nouvel éclairage posé à la rue du Centenaire correspond au choix d'uniformisation des luminaires destinés à l'éclairage des rues, en continuité notamment avec ceux posés à la rue de la Débridée.

Les nouveaux lampadaires remplacent les luminaires précédents de type « Carouge », qui ont fait à l'époque l'objet de nombreuses critiques quant au mauvais éclairage des trottoirs - ils étaient dirigés sur les capots des voitures stationnées - et quant à leur emplacement en plein milieu du trottoir.

La mise en œuvre du Plan lumière prévoit la récupération et le regroupement des luminaires type « Carouge » aux endroits appropriés et en adéquation avec leur spectre d'éclairage, soit dans les espaces de promenade et chemins piétons. Un éclairage temporaire a donc été posé en étape intermédiaire, après dépose à la rue du Centenaire des luminaires « Carouge » et avant la pose des luminaires définitifs, ceci afin de garantir un éclairage public en tous temps et vu l'impossibilité de mener tous les chantiers de remplacement de luminaires en même temps.

Les luminaires bas temporaires n'éclairaient effectivement plus les capots de voiture comme c'était le cas avec les luminaires « Carouge » car il s'agissait d'un autre modèle provisoire.

Mais ils entravaient toujours le passage de personnes à mobilité réduite, problème qui a été résolu lors de la pose des luminaires définitifs aux emplacements prévus. L'impact des mâts est aujourd'hui considérablement réduit car en bord de trottoir, laissant l'entière largeur de ce dernier pour les piétons qui peuvent maintenant cheminer de front à deux, voire trois personnes.

Il n'y a donc eu aucune erreur et/ou surcoût car cette étape intermédiaire était prévue et planifiée dans le cadre du projet qui a fait l'objet du crédit de réalisation. Elle est inhérente à l'option prise de récupérer tous les luminaires existants.

Par ailleurs, un élagage des arbres est prévu par notre Service des espaces verts en novembre prochain, car il faut attendre cette période pour faire ce travail.

Réponse de M. Walder à la question orale de Mme Molinari qui souhaitait des informations quant aux cheminements piétonniers et cyclables traversant les Moraines

Je peux vous informer qu'une étude de faisabilité a été menée à ma demande par le SURB sur les liaisons entre le haut et le bas de la Moraine pour les modes doux de déplacement. Cette étude a été confiée à un architecte paysagiste, qui a travaillé en étroite concertation avec le service cantonal des forêts.

Cette étude a porté, d'une part, sur la portion de territoire comprise entre l'Arve et le chemin de Pinchat et, d'autre part, sur celle comprise entre le chemin de Pinchat et la route de la Chapelle, en concertation avec Lancy.

En parallèle, des premières discussions ont été menées avec les différents propriétaires privés concernés et des projets de servitude de passage sont actuellement à l'étude, notamment pour la parcelle de la Vigne Rouge. Dans le cas de l'opération Faubourg 1227, comme dans celui du Clos de Pinchat, des servitudes de passage *ad hoc* ont d'ores et déjà été obtenues.

Ces négociations foncières préliminaires ont permis de mieux cerner les contraintes causées par le terrain, parfois en forte pente, et une étude de faisabilité a également été menée par un ingénieur civil pour permettre une approche financière des travaux envisagés.

Certains tronçons de ces parcours sont aujourd'hui sur le point d'être suffisamment documentés pour que le Conseil administratif puisse vous soumettre d'ici la fin de cette année un projet de délibération pour un crédit de réalisation *ad hoc*. A cette occasion, l'étude de faisabilité pourra faire l'objet d'une présentation complète en commission du Municipal, avec des précisions sur les premiers tronçons envisagés, dont celui reliant le clos de Pinchat à la rue du Tunnel.

Nouvelles questions des Conseillers municipaux

Questions écrites

Mme Besse : Théâtre de Carouge : qui paie quoi ?

Les électeurs carougeois voteront sur la démolition-reconstruction du théâtre pour 54 millions de francs le 24 septembre. Les partisans du OUI ont bénéficié de moyens gigantesques pour imprimer une grande quantité de flyers et organiser des cocktails. Qui paie ces dépenses directement ou indirectement ? Est-ce le théâtre, qui est subventionné largement par la commune, ou la commune a-t-elle participé à ce financement ?

Mme Besse : Banc modifié

L'orientation du banc derrière le Temple de Carouge a été modifiée. Qui a changé cette orientation et pourquoi ?

Mme Besse : Un train touristique sur Carouge

Serait-il possible d'introduire, durant l'été, un « petit train » électrique sur Carouge, comme sur d'autres lieux touristiques, afin de développer l'attrait de notre commune ?

M. Baertschi : Bords de L'Arve : Eradication des plantes invasives

Depuis un certain temps, des plantes invasives se développent sur les berges de l'Arve, modifiant l'aspect des lieux et empêchant la végétation existante de croître. Il en résulte une profonde modification de l'aspect d'un site naturel.

Tel est le cas de la renouée du Japon, une plante à même de se reproduire à partir d'un petit fragment de racine. Cette capacité à se reproduire et à éliminer ses concurrents en font une ennemie de la biodiversité.

Pour cette raison la Ville de Genève a entrepris un travail d'élimination méthodique de cette plante invasive sur les rives de l'Arve entre le pont de Vessy et les prolongements de la boucle de la Grande-Fin. Bien que la zone sportive contiguë, propriété de la Ville, soit située sur le territoire de la Commune de Veyrier et que, formellement, le lit et les berges de l'Arve dépendent de l'Etat, la Ville de Genève apporte ainsi une contribution remarquable à la préservation de la biodiversité dans un site de valeur.

Sachant que l'on constate depuis peu une croissance rapide de cette espèce invasive de la renouée du Japon en plusieurs endroits des berges de l'Arve sur notre territoire communal, le Conseil administratif peut-il :

1. Nous renseigner sur les objectifs recherchés et les moyens engagés par la Ville de Genève dans le secteur des berges de l'Arve.
2. Examiner dans quelle mesure une campagne d'éradication de cette renouée du Japon ne devrait pas être engagée à Carouge.

Questions orales

1) M. Antonioli : Arrêtons le gaspillage dans les restaurants scolaires

Concernant les restaurants scolaires, M. Antonioli propose de diminuer les quantités de nourriture, qui sont importantes, ou du moins de les redonner au Carré ou à une association similaire, voire à un paysan pour ses animaux. Du 2 février au 28 juin, ce n'est ni plus ni moins 1,550 tonne de nourriture qui a été mise en conteneurs, seulement pour l'école de la Tambourine. Et cela ne concerne que quatre repas de midi par semaine pour environ 135 enfants.

Mme Hiltbold se renseignera sur ce chiffre que M. Antonioli semble bien connaître du fait de son activité professionnelle. Le Conseil administratif est conscient de la problématique. La commune comme son prestataire, l'entreprise Novae, travaillent à diminuer le gaspillage. Mme Hiltbold ne sait pas dans quelle mesure il est possible de remettre à des associations des repas qui ont été réchauffés. Elle se renseignera sur le sujet. Elle relève par ailleurs que le système d'abonnement qui a été mis en place permet de limiter en partie le gaspillage. En effet, auparavant, les parents des enfants inscrits pouvaient téléphoner jusqu'à 9h00 du matin si leurs enfants ne venaient finalement pas manger au restaurant scolaire. La commune ne leur facturait pas les repas, mais ceux-ci avaient quand même été préparés. Encore une fois, la commune cherche à mieux faire et Mme Hiltbold apportera lors du prochain Conseil municipal des précisions sur la possibilité de donner cette nourriture à des associations.

La Présidente passe à la prochaine question, qui est la 200^{ème} question de cette législature. Elle remet un présent à Mme Uldry.

2) Mme Uldry : Un arbre abattu au 22, boulevard des Promenades

Mme Uldry indique qu'un arbre a été abattu au 22, boulevard des Promenades. Elle se demande si la commune va replanter un arbre ou si la souche va rester telle quelle.

M. Walder apportera une réponse lors du prochain Conseil municipal.

3) M. Baertschi : Pont Neuf restauré : Protection contre les tags

M. Baertschi était déjà intervenu sur le sujet. Le pont Neuf, qui a été très bien rénové, commence de nouveau à être tagué. Pour l'instant, il est tagué du côté genevois, mais il le sera bientôt du côté de Carouge. M. Baertschi s'était déjà exprimé sur les dégâts que les tags causent à la roche de Thoiry. Plusieurs réponses peuvent être apportées à ce problème, mais il se demandait s'il ne serait pas possible, dans un premier temps, de mettre tout simplement un panneau indiquant que ce pont est un objet historique et que ceux qui feraient des tags les font à leurs risques et périls.

M. Walder remercie M. Baertschi pour cette question qui préoccupe aussi le Conseil administratif. Il est difficile d'enlever les tags avec la machine dont dispose la commune, au vu de la hauteur à laquelle ils se situent – il faudrait faire descendre la machine et ensuite l'élever, ce qui pose un problème. La commune envisage éventuellement de mandater une entreprise externe pour les enlever. Il serait effectivement possible de poser un panneau. La commune réfléchit aussi à une végétation qui permettrait d'éviter ces tags et de les rendre beaucoup moins visibles – et s'ils sont moins visibles, l'endroit est moins intéressant pour les tagueurs. Encore une fois, le sujet préoccupe beaucoup le Conseil administratif parce qu'il s'agit de la destruction gratuite d'un monument historique qui, de plus, a été rénové à coup de millions.

M. Baertschi souhaite encore relever que la lamination qui a été créée est très belle. Elle met vraiment en valeur le monument. Par ailleurs, il y a quelques petits problèmes – peut-être ont-ils été résolus – de pigeons qui se mettent sur une des piles.

4) M. Calame : Projet de rénovation de la piscine de la Fontenette

M. Calame rebondit sur la proposition faite dans ses communications par Mme Lammar de convoquer une commission des Sports pour présenter ce projet. Le sujet est vaste et touche beaucoup de conseillers municipaux. C'est un projet important qui vient après l'histoire des bains d'Arve qui avaient été construits au XIX^{ème} siècle en bordure de l'Arve et dont les bâtiments ont aujourd'hui disparu. M. Calame propose que le projet soit soumis à une Toutes commissions réunies de façon à ce que le débat soit plus large et puisse être partagé entre tous les conseillers municipaux.

Mme Lammar répond que l'important est de pouvoir faire le point de situation sur ce concours et présenter le cahier des charges, que ce soit en commission des Sports ou en TCR.

5) Mme Marti : La police municipale ne se conçoit-elle pas au féminin ? Sur 22 personnes, aucune femme.

Mme Marti remarque que ce soir, le Conseil administratif a présenté au Conseil municipal une 22^{ème} personne engagée dans la police municipale, qui ne compte aucune femme. Elle croyait que, depuis des années, le Conseil administratif cherchait à trouver un certain équilibre lorsqu'il engageait des personnes. Il lui semble qu'une police qui se veut de proximité et qui a à faire tant à des hommes qu'à des femmes devrait comporter des femmes dans son personnel. Comment se fait-il que la police municipale n'en comporte aucune ? Et qu'on ne réponde pas à Mme Marti que le Conseil administratif ne trouve pas de femmes, elle aurait de la peine à le croire, ou alors il faudrait faire les efforts pour en engager. Comment se fait-il que le Conseil administratif n'ait pas cherché à engager une femme comme 22^{ème} personne de la police municipale, qui de plus est un des services qui comprend le plus de personnes ?

Mme Hiltpold rejoint les propos de Mme Marti, hormis l'affirmation selon laquelle la 22^{ème} personne est un homme. En effet, le remplaçant chef de poste sera une remplaçante cheffe de poste : le Conseil administratif a engagé une femme, qui commencera en octobre. Il y aura donc une remplaçante cheffe de poste adjointe à M. Bavaud. Quand le Conseil administratif le

peut, il engage des femmes. Et Mme Hiltbold est désolée de répondre à Mme Marti que, oui, parfois, il ne trouve pas de femmes. Il a récemment présenté au Conseil municipal un nouvel adjoint suite à la démission d'un agent. Suite à une autre démission, il a de nouveau recruté, et aucune femme n'est candidate. Si Mme Marti veut postuler, libre à elle... Le Conseil administratif serait ravi que la police municipale compte des femmes, le poste de la police municipale comporte des vestiaires pour elles. Mais si aucune femme ne postule, il ne peut pas non plus aller en chercher dans la rue. Cela dit, la 22^{ème} personne de la police municipale sera une femme.

Si Mme Marti a dit « la 22^{ème} personne », c'est parce qu'elle s'est renseignée auprès de M. Bavaud qui malheureusement lui a donné un chiffre faux. Quant à elle, elle le regrette, elle a atteint l'âge de la retraite pour la commune.

6) Mme Molinari : Liaison Vieux Carouge-Pinchat piétons

Mme Molinari s'apprêtait à tirer les oreilles à M. Walder qui n'avait toujours pas donné de réponse à la question qu'elle avait posée le 27 avril concernant la traversée de la Moraine pour les piétons. Et le voilà qui vient d'y répondre. Cette réponse est réjouissante et Mme Molinari se fera un plaisir d'écouter à la fin de de l'année la présentation de ce projet important pour l'accessibilité entre le haut et le bas de Carouge et en particulier à Carouge Est.

7) Mme Molinari : Accès piétons Val d'Arve : Quid de la réflexion ?

La deuxième question de Mme Molinari est aussi liée à la traversée de la Moraine. Elle a trait à l'accès à la crèche du Val d'Arve. Cette question a été évoquée il y a deux, voire trois ans maintenant, y compris une fois sur place au service de la voirie. Il était envisagé de permettre un passage en tout cas provisoire pour les personnes qui se rendent à la crèche, avec parfois des poussettes, par l'arrière du bâtiment de manière à leur éviter de faire un grand tour et de devoir traverser plusieurs feux ainsi que des zones assez dangereuses pour les enfants en bas âge. Mme Molinari demande si ce projet a pu être un peu développé.

M. Walder confirme qu'il y a eu une réflexion sur le passage par l'arrière de la voirie. Ce point pourra être abordé également lors de la commission. Il est prévu des passages à travers les falaises qui arriveront aussi sur le Val d'Arve. Le Conseil administratif est en discussion pour un cheminement piétonnier du côté du bureau des automobiles, ce qui pose problème pour le Canton, d'autant plus que le déménagement du bureau des autos dépend d'un projet sur Bernex en cours de discussion. Ce sujet est un serpent de mer. Ce n'est pas une volonté du Conseil administratif de ne pas agir, c'est simplement que ce sujet est extrêmement complexe. La création d'un cheminement dans la falaise a aussi été envisagée, mais le respect de ce site ne permet pas de faire n'importe quoi en contrefort de la falaise. M. Walder propose que la question de Mme Molinari soit abordée lors de la commission, à laquelle seront données toutes les explications sur le moment où il sera possible d'agir sur ce secteur et la manière dont cela pourrait être fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 21h00.